

**Zeitschrift:** Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse  
**Band:** 49/1958 (1958)

**Artikel:** La réorganisation des écoles secondaires à Bienne  
**Autor:** Pellaton, Jean-Paul  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-114639>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

une heureuse influence sur la formation des futurs élèves des sections pédagogiques. L'expérience commencée dans le canton de Neuchâtel en 1950 pourra ainsi se poursuivre dans de bonnes conditions : il sera possible, année après année, d'élever le niveau intellectuel des futurs maîtres primaires et d'améliorer parallèlement leur formation professionnelle.

L. PAULI.

---

## La réorganisation des Ecoles secondaires à Bienne

---

Il ne saurait être question, dans cet article, de traiter de l'ensemble des écoles biennoises. Nous restreindrons notre étude aux seules écoles moyennes de langue française, compte tenu de leur situation dans un complexe bilingue.

L'équipement scolaire français s'est réalisé à Bienne avec lenteur. Ce fut une création patiente, obstinée, méthodique à vrai dire, si on la considère aujourd'hui, avec le recul suffisant. Les classes primaires d'abord, puis quelques classes secondaires devenues ensuite de véritables écoles, les classes de gymnase enfin, qui se transformeront peut-être en un Gymnase parfaitement autonome.

Une première tâche impartie à ces écoles, à quelque degré que ce fût, a été de gagner leur indépendance à l'égard des classes dont elles se détachaient. Cette conquête exigea plusieurs dizaines d'années et jusqu'à cette entière indépendance, il ne pouvait être question de réformes, ou de réorganisation. Toutefois, un besoin de clarté se manifestait ici et là. Des problèmes, que nous allons préciser plus loin, restaient sans solution. Dès avant la guerre de 39, des projets de réorganisation étaient rédigés, des discussions entreprises ; des points de vue s'affirmaient, déjà inconciliables...

La guerre mit un frein à ces velléités de changement, mais les mises au concours pour les postes de maîtres au Progymnase ou à l'Ecole secondaire portaient régulièrement la mention « sous réserve d'une éventuelle réorganisation des écoles moyennes ». Ces réformes apparaissaient lointaines, pour ne pas dire problématiques, et chacun, à Bienne, vivait dans le sentiment que de longs travaux seraient indispensables pour réaliser une bonne fois un système plus cohérent, mais sans que l'on pût apercevoir qui les entreprendrait, ni comment.

Un problème d'une extrême gravité allait précipiter les événements, mettre les autorités, municipales aussi bien que scolaires, devant des

responsabilités nouvelles : celui du Gymnase français. Ce n'est pas le lieu, certainement, de parler des multiples démarches qui aboutirent, au printemps 1955, à l'ouverture, dans le cadre du gymnase allemand de Bienne, d'une classe formée uniquement d'élèves de langue française. Inutile également de revenir sur la notion du besoin ou de l'urgence d'un établissement de cette importance à Bienne. Constatons, pour notre propos, que l'introduction d'une nouvelle pièce sur l'échiquier scolaire biennois fut sans doute déterminante. Il fallait savoir exactement où s'inscrirait ce Gymnase, dans quelle(s) école(s) il recruterait ses élèves. Toutes les questions restées en suspens devaient, cette fois, recevoir une solution.

Jusqu'alors, deux établissements secondaires existaient à Bienne, comme dans bien d'autres villes : l'un, dit « Progymnase », pour les garçons, l'autre, dit « Ecole secondaire de Jeunes Filles ». Si les jeunes filles désiraient passer au Gymnase (Gymnase allemand), elles quittaient leur Ecole secondaire après deux années et terminaient leur scolarité obligatoire, trois ans, au Progymnase, qui leur dispensait l'enseignement indispensable du latin et des mathématiques.

En 1953, l'Ecole secondaire de Jeunes Filles, par son directeur et par sa commission, obtint des autorités communales de pouvoir enseigner chez elle le latin, mais chacun ne se rallia pas à cette façon de voir. On semblait craindre que la préparation au gymnase n'y fût pas suffisante, ou qu'elle se partageât entre deux écoles. L'Ecole secondaire n'eut d'ailleurs jamais qu'un nombre restreint d'heures de latin (3 au lieu de 5 par semaine), et cet enseignement n'avait d'autre intention que de fournir aux élèves les mieux doués un complément de culture. Les autorités municipales ne voulaient pas créer, à Bienne, un deuxième centre de préparation aux études gymnasiales. Disons toutefois, pour être franc, que l'Ecole secondaire voyait cette mesure comme purement temporaire : avec le temps, espérait-elle, l'on créerait bien un programme complet, et de latin, et de mathématiques ! On lèverait peut-être aussi les barrières draconiennes qui obligeaient les élèves d'une autre école que le Progymnase à présenter, pour l'entrée au Gymnase, une moyenne assez haute, sans compter un examen réussi !

Il existait donc, par l'initiative de l'Ecole secondaire de Jeunes Filles, une certaine confusion, quelque nervosité aussi. Une solution devait apparaître, générale ou, plus simplement, qui se bornerait à régler ce différend plus ou moins avoué.

D'autres innovations paraissaient aussi nécessaires, discutables en tout cas : en premier lieu la coéducation. L'idée, un peu partout, est dans l'air. Bienne, ville audacieuse, ne saurait être la dernière à empoigner ce problème et à le résoudre dans le sens le plus moderne possible. Il faudra bien sûr que quelqu'un, au moment opportun, ait le courage d'ouvrir le débat.

Autre question, tout aussi sensible : celle des locaux. Trois écoles

cohabitent dans un bâtiment unique, le Gymnase et le Progymnase allemands, le Progymnase français. La création d'un Gymnase français, en augmentant le nombre des classes, rendrait ce bâtiment, déjà insuffisant, ridiculement inadapté. Et puis, que faisaient ensemble ces trois écoles ? que feraient ces quatre écoles, dont les visées ne se ressemblent pas toujours ? Constructions à prévoir, nouveaux plans de répartition des écoles dans ces bâtiments, voilà qui compliquait encore l'écheveau fort embrouillé des affaires scolaires.

Devait-on, par exemple, penser à un regroupement selon les langues ou maintenir ce qui était jusqu'alors à peu près le cas, un jumelage bilingue, et selon les degrés ? Comme souvent, les locaux, les bâtiments risquaient de diriger les recherches, de les empêcher peut-être. Il n'y a presque jamais d'institutions raisonnables à créer, pour lesquelles on construit après coup un collège. Il existe des collèges, plus ou moins adaptés à une institution ancienne, et qu'il faudra bien adapter, le mieux possible, à une conception neuve...

\* \* \*

C'est alors, en septembre 1953, que le Conseil de Ville chargea une Commission de quinze membres d'étudier les différents problèmes touchant les écoles moyennes biennoises. Cette Commission fut aussitôt connue des milieux scolaires, plus tard du grand public, sous le nom de « Commission des Quinze », qui lui est resté attaché. Des représentants de tous les partis politiques, des gens d'école, en faisaient partie.

Il convient de noter tout de suite à quel point son travail fut consciencieux, mené avec vigueur et enthousiasme par un président énergique. Elle se réunit, au cours d'une année, en de longues séances d'étude auxquelles étaient souvent convoqués les directeurs des écoles intéressées. Elle accumula de la sorte un dossier considérable, fut capable de faire le point dans une situation que nous avons reconnue assez emmêlée. Les revendications de chaque école lui étaient connues, comme ses difficultés.

La « Commission des Quinze » eut l'intention louable de façonner un ensemble qui fût avant tout logique; solide construction cartésienne à l'architecture quelque peu intellectuelle et idéale. Au nom de principes affirmés dès le départ, et selon cette volonté de logique, les auteurs réalisèrent un plan qui ignorait délibérément le compromis comme le privilège de situations acquises. Ils eurent le mérite de hausser le débat à son vrai niveau, celui de la raison. Quitte aux responsables politiques d'entailler ensuite, comme on pouvait s'y attendre, ce projet aux lignes simples et claires.

Les conclusions des « Quinze » furent soumises au Conseil municipal dans un long rapport que connurent quelques personnes. La néces-

sité de porter la discussion hors de l'Exécutif, les polémiques que la presse locale accueillit aussitôt, prouvèrent qu'il fallait renseigner chacun sur la teneur exacte du projet : en automne 1954, on pouvait en prendre connaissance. Extrayons de ce rapport les points essentiels, pour autant qu'ils concernent l'école romande.

1. *Passage de l'école primaire à l'école secondaire.* Une uniformité des examens d'admission sera réglée par une conférence entre représentants des écoles intéressées. L'entrée à l'école secondaire est soumise aux trois conditions suivantes : un examen, les notes antérieures, la recommandation du maître primaire. Tous les candidats subissent l'examen.

2. *Coéducation.* Elle doit s'accomplir à tous les degrés. C'est dire que les écoles secondaires de la ville (Progymnase et Ecole secondaire de Jeunes Filles) auront à se transformer en une seule école mixte. Dans toutes les classes, on réservera une place équitable aux maîtresses.

3. *Ecoles françaises.* Un Gymnase est créé ; il commence à la tertia. Une section spéciale de l'Ecole secondaire (unique et mixte) prépare aux études gymnasiales.

4. *Locaux.* Le Gymnase français et l'Ecole secondaire seront logés dans le collège des Prés Ritter.

5. *Commissions et Conférences de coordination.* Une seule Commission est créée pour le Gymnase et l'Ecole secondaire. A chaque échelon scolaire, une Conférence de coordination devra être créée. Elle comprend le Directeur municipal des écoles, les présidents des Commissions d'école et les gérants (recteurs). Leurs tâches consistent à traiter des questions qui appellent une réglementation en commun ; à aplanir les différends qui surgiraient entre établissements ; à déterminer (pour la Conférence des écoles secondaires) le degré de difficulté des examens d'admission.

Ce projet exige quelques commentaires. Nous les ferons aussi brefs que possible, étant donné que chaque proposition ne reçut pas l'agrément des autorités municipales.

Aucune véritable innovation en ce qui concerne l'admission à l'école secondaire. Dans les écoles de langue française, une très vivace collaboration existe depuis longtemps entre les maîtres primaires et les directeurs des deux établissements secondaires, le rapport du maître primaire est largement utilisé, et les notes elles-mêmes, soit les résultats accomplis par les élèves, entrent pour une part dans le calcul de la moyenne exigée. Seul, le coefficient à donner à chacun des trois éléments n'était pas précisé. Ajoutons que la Loi cantonale sur les Ecoles moyennes, qui allait faire l'objet d'une votation populaire en 1957, préconisait également l'utilisation de ces trois facteurs. A cet égard, Bienne réalisait une formule que d'autres villes pouvaient lui envier. Même (et à cet égard, la Commission des Quinze marquait un

recul), les élèves les meilleurs, recommandés par le maître primaire, étaient dispensés de tout examen.

La coéducation, avons-nous dit, est dans l'air. On sait que, presque partout, on bouleverse la conception traditionnelle de la séparation des sexes. Les opinions, à Bienne comme ailleurs, se manifestèrent assez tapageusement. Après les conférences de la « Commission des Quinze », la presse se fit la tribune de ceux qui préconisaient le maintien du statu quo. A quoi répondirent d'autres articles, favorables à l'école mixte, tout aussi passionnés d'ailleurs ! Pour les écoles romandes, le résultat le plus clair serait la fusion des deux écoles existantes (Progymnase et Ecole secondaire de Jeunes Filles) en un seul établissement mixte. Là, le projet des « Quinze » se montrait réellement audacieux et révolutionnaire. Il réalisait un groupement de tous les élèves de langue française dans le collège le plus centralisé, les Prés Ritter. Dans ce même collège serait logé le futur et hypothétique Gymnase français.

Pourquoi une telle idée ? C'est que les élèves de langue allemande, eux, bénéficient de plusieurs écoles de quartiers ; ils sont avantagés par rapport à leurs camarades romands. Le bâtiment qu'occupe le Progymnase, par exemple, est nettement situé à la périphérie.

C'étaient là des raisons saines et péremptoires. Il y eut pourtant des réactions très vives qui portaient de motifs bien divers. Mentionnons celui-ci : pour occuper le collège des Prés Ritter, il eût fallu en déloger la section allemande de l'Ecole secondaire de Jeunes Filles. Ce bâtiment, conçu spécialement pour un enseignement féminin (salles d'ouvrages, cuisines), ne saurait changer de destination très peu d'années après sa construction.

Autre argument, qui avait son poids : le Gymnase français n'est pas là ! Toute la conception scolaire reposait sur l'existence d'une école qui, peut-être, ne verrait jamais le jour... L'architecture dont nous parlions tout à l'heure montrait ici sa faiblesse. Et, une fois cette clef de voûte supprimée, il y avait fort à parier que tout l'édifice s'écroulât. Du moins — et c'est ce qu'il fallait craindre — on ne prendrait plus, du projet, que les quelques points les plus immédiatement utiles. Dès que fut connue une opposition si forte à l'idée d'un regroupement des élèves de langue française, les plus optimistes comprirent qu'un bel espoir s'envolait.

La création du Gymnase était posée en fait. En réalité, il ne prendra pas cette forme autonome puisque le Conseil-Exécutif du Canton n'autorisa l'ouverture, en 1955, que d'une section française dans le Gymnase allemand. Toutefois, le plan que nous envisageons comporte au moins une précision importante : ce Gymnase commence à la tertia. Autrement dit, il n'a pas de section préparatoire, de « sous-gymnase » comme disent les Alémaniques. Ce Gymnase à trois classes devra recruter ses élèves, à Bienne d'abord, mais aussi, semble-t-il d'après le commentaire des « Quinze », dans le Jura bernois. Voilà

pourquoi les tenants de la centralisation des Romands aux Prés Ritter voyaient d'un bon œil ce Gymnase, indépendant, n'ayant pas d'exigences particulières pour l'entrée, si ce n'est une préparation faite dans une école secondaire. L'enseignement secondaire était ainsi sauvegardé. L'était également, la liberté de choix jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, dans un grand établissement où les élèves, selon leurs aptitudes, pourraient être formés dans des sections communes — sorte de tronc commun, à la française — ou se spécialiser. Il y avait là, pour les Romands, de belles perspectives, et tous leurs espoirs étaient tendus vers ces promesses.

Si nous passons aux Commissions, nous remarquons que, là aussi, les « Quinze » eurent l'ambition de mettre de l'ordre. Un principe : une commission par école, et que le travail de chacune soit précisé. Originale et novatrice l'idée des « Conférences de coordination ». Au lieu des palabres entre directeurs, des discussions sans forme légale, on institue immédiatement l'organisme qui réglera tout conflit latent. Des Conférences entre écoles de degrés différents, toujours sous la présidence du Directeur des Ecoles, peuvent régler, par exemple, le problème des examens d'admission.

Ainsi se présentait ce programme. Nous en avons donné les caractéristiques : clarté, objectivité, souci d'une ordonnance qui prend pour base une école dont la création ne dépend pas des seules autorités biennoises.

Il va de soi que les écoles, les commissions, le public lui-même se jetèrent sur le rapport, pour le louer aussi bien que pour le mettre en pièces. Du côté romand, il fut généralement bien reçu, puisqu'il favorisait nettement l'école française, sans porter préjudice à l'école allemande. Quelques amendements parurent ici et là nécessaires. En particulier, l'École secondaire unique ne devait pas tarder à se révéler illusoire. Dans ce cas, conserver les deux écoles actuelles, mais séparées et mixtes ? Encore fallait-il reprendre le problème de la préparation aux études. Qui l'entreprendrait ? L'une d'elles, le Progymnase, ainsi que par le passé, ou les deux ? Pour repousser un projet plus ou moins avoué de créer un « sous-gymnase » romand, le mieux paraissait à beaucoup de laisser à deux écoles cette préparation...

\* \* \*

Nous passons sur les polémiques, les articles et les disputes véritables qui s'organisèrent autour de ces questions. Elles durèrent, à tout prendre, une bonne année. En effet, c'est en automne 1955, en une seule séance, que le Conseil de Ville s'attaquait à ce « Rapport de la Commission des Quinze » pour fixer définitivement l'avenir des écoles biennoises. Cette séance du 3 novembre suivait naturellement une étude approfondie de la part du Conseil municipal.

Avec une rapidité assez remarquable — la matière, on l'a vu, était moulue depuis des mois — les différents points du programme

furent passés en revue. Arrêtons-nous, comme nous l'avons fait pour les propositions de base, à l'ensemble voté par le Législatif.

1. *Passage de l'Ecole primaire à l'Ecole secondaire.* Peu de changements. Les trois critères sont maintenus : examen, bulletin scolaire primaire, rapport écrit du maître primaire. Les examens ont lieu conformément aux instructions de la Direction cantonale de l'Instruction publique.

2. *Coéducation.* La coéducation est admise. Les Commissions peuvent toutefois séparer les sexes dans les grandes classes, si elles le jugent préférable.

3. *Ecoles françaises.* Le Progymnase et l'Ecole secondaire des Prés Ritter sont maintenus. Ces deux établissements seront mixtes. Une innovation extrêmement importante : s'inspirant d'un principe différent de celui des « Quinze », la Direction des Ecoles propose non pas la concentration des écoles romandes, mais au contraire leur *décentralisation*. Pour les élèves de langue française, comme c'était déjà le cas pour les élèves de langue allemande, on créera des écoles de quartiers. Deux existent, l'ancien Progymnase et l'ancienne Ecole secondaire de Jeunes Filles. Elle desserviront respectivement les quartiers de l'Ouest et du Centre. Pour l'Est et le Sud de la ville, il faudra ouvrir une Ecole secondaire à Madretsch ; plus tard, éventuellement, une Ecole secondaire à Boujean-Mâche. Toutes ces écoles seront des « Ecoles secondaires » dans le plein sens du terme, réalisant le programme jurassien qui leur est attribué.

Le Gymnase français, ayant au printemps 1955 débuté par une section intégrée dans le Gymnase allemand, voit son sort lié pour longtemps à son aîné. Il ne peut être question de l'adjoindre à des classes romandes. Quant à la préparation aux études gymnasiales, elle est confiée, comme par le passé, au Progymnase, qui développera à cet effet sa section spéciale. Section mixte, puisque les jeunes filles des trois écoles secondaires biennoises qui désirent entreprendre des études s'y retrouveront.

4. *Locaux.* Une construction est prévue pour les deux Gymnases, français et allemand. Cette construction marque la permanence du principe de collèges bilingues — jumelés — à tous les degrés scolaires.

5. *Commissions et Conférences de coordination.* Une commission unique pour toutes les écoles romandes du degré moyen (Ecole secondaire et Gymnase) n'étant plus possible, le schéma des « Quinze » souffre quelques modifications. L'Ecole secondaire des Prés Ritter aura sa propre Commission, comme la nouvelle Ecole secondaire de Madretsch. Le Progymnase français, la section française du Gymnase allemand sont régis par la Commission du Gymnase. Toutefois, une sous-commission romande s'occupe des affaires qui concernent spécialement ces deux écoles de langue française. Les Conférences de Coordination demeurent telles quelles.

Une série de décisions dépendent de votations politiques au sein d'un Parlement fortement travaillé par des opinions fermes ne pouvaient être qu'une série de compromis. Reconnaissons que, si le projet des « Quinze » était différent, s'il répondait mieux aux aspirations des Romands, le plan définitif montre lui aussi une logique aisément saisissable.

Il y a lieu toutefois de regretter que les Romands, qui pouvaient un temps tout espérer de la réorganisation, ne retirent, au bout de l'affaire, qu'un embryon de Gymnase et la coéducation. Ils avaient entrevu leur regroupement dans un véritable centre de culture, aux Prés Ritter, cadre particulièrement adapté. Au lieu de cela, c'est l'éparpillement. Cette décentralisation n'est pas mauvaise en soi. A considérer le problème sous son aspect « secondaire », elle est même assez judicieuse : les enfants trouvent une école à proximité de leur domicile ; l'école secondaire ne fait que prolonger l'école primaire, distribuée elle aussi selon les quartiers.

Mais le gros risque est le suivant. Alors que le regroupement préservait l'école secondaire, lui conservait une intégrité hautement souhaitable et exigée par les milieux scolaires les plus avertis, l'éparpillement devait faire naître le besoin non seulement d'une section spéciale qui prépare aux études, mais bientôt d'une école spécialisée : nous avons parlé du « sous-gymnase », que tous les Romands refusaient. Ce sous-gymnase n'est pas encore là. Mais une seule école, le Progymnase, s'est réservé la préparation aux études ; une seule section de cette école qui pourrait bien, par le fait de nouvelles constructions, se muer en une section préparatoire liée au Gymnase. Les externes, avec qui les Biennois comptaient pour alimenter leur Gymnase, n'auront plus les mêmes chances d'y pénétrer. Moindre affluence d'élèves, Gymnase purement biennois : comment réaliser, dans ces conditions, l'autonomie complète ?

On peut noter quelque flottement dans la question des examens d'admission à l'École secondaire. Le texte des résolutions semble demander que tous les candidats subissent l'examen. Cette exigence n'est pas compatible avec la nouvelle Loi bernoise qui laisse aux Commissions la compétence d'en dispenser les meilleurs. N'y a-t-il pas là une source de conflits entre les Commissions, d'autant plus que trois, désormais, vont décider des examens pour l'ensemble des élèves romands ? Certes, la Conférence de coordination peut régler le différend. Il eût été bon de ne pas lui fournir, par cette équivoque, l'occasion de se réunir.

Certes, ce sont là quelques points fortement discutables. Les critiques n'ont pas manqué, ni certaines désillusions assez amères. Reste que l'on savait du moins quelle était la ligne directrice de la nouvelle construction. L'ère du vague et des discussions était close. Les réalisations pouvaient commencer.

Décentralisation, coéducation, bases plus saines de travail dans

les rapports entre écoles primaires et écoles secondaires : voilà quel serait le programme des prochaines années. En déposant son mandat, le Président de la « Commission des Quinze » demanda que la mise en vigueur fût immédiate, et que les résultats fussent examinés cinq ans plus tard. C'était aller vite. Mais Bienne aime pareil dynamisme. Il est dans le tempérament de la Ville.

Au printemps suivant, les élèves de la future Ecole de Madretsch étaient sélectionnés. Cette école s'est ouverte en 1957, avec trois classes, dont deux de première année. La coéducation, dans toutes les classes secondaires françaises, a commencé à cette même date, pour les élèves de première année. En 1961, les Ecoles secondaires biennoises présenteront donc un visage nouveau. Entre temps, les premières promotions de bacheliers romands seront sorties du Gymnase. Bienne s'affirmera comme ville de culture, et de culture française, qualifications qui lui étaient jusqu'ici généralement refusées.

\* \* \*

Un bilan, on le comprendra, ne signifierait rien. Tout au plus une conclusion.

Le système préconisé vaut par sa conception nettement urbaine : écoles de quartiers, sélection précoce des élèves qui se destinent aux études, concentration de ces élèves dans une seule école. Par un tel schéma, l'école secondaire biennoise se détache de l'école secondaire jurassienne. Ses visées ne sont plus les mêmes. L'école jurassienne garde tous ses élèves jusqu'à la fin de la scolarité ; elle les prépare à toutes les carrières, y compris aux carrières libérales, en leur enseignant le latin (le grec même) et les mathématiques. Ses tâches sont multiples, parfois contradictoires, mais elle forme un milieu riche et vivant grâce, précisément, à la diversité de son enseignement comme à la diversité de ses élèves.

Tout au rebours, l'école secondaire biennoise est spécialisée : les meilleurs de ses élèves la quittent après deux ans pour la section préparatoire du Gymnase. Elle continue, décapitée, accomplissant le programme secondaire, mais sans le bénéfice que sont pour toute école ces branches de forte culture, le latin, la géométrie ; sans, non plus, le peloton des meilleurs. Elle risque de se situer, comme à Bâle, à Berne, à Zurich, dans cette zone d'établissements serrés entre l'école primaire et la section inférieure du gymnase.

Les maîtresses et les maîtres, qui ont saisi ce problème pour l'avoir vécu, s'ils regrettent parfois une direction nouvelle de l'école où ils travaillent, ont su comprendre aussi une autre chose. C'est que le pédagogue ne peut pas toujours choisir son école, ni ses élèves. Mais il a choisi d'enseigner, et d'enseigner des enfants. Les écoles secondaires biennoises ne manqueront pas d'enfants qui auront besoin d'un bon enseignement, c'est-à-dire de bons maîtres !

JEAN-PAUL PELLATON.